

2015 en ligne de mire

Les 10 et 11 décembre, la direction a présenté au CCE et au CE de Sochaux :

- Son plan de réorganisation des services informatiques
- Les modalités du DAEC 2015
- Les modifications apportées au congé-senior 2015

La CGT dit oui au congé-senior, mais donne un avis défavorable à la délocalisation programmée de l'informatique et aux pressions accrues sur les salariés en métier sensible.

Oui au congé senior

Dans sa déclaration au CCE du 10 décembre et au CE du 11 la CGT a donné un avis favorable à la poursuite et à l'extension du congé-senior.

Nous avons rappelé que ce dispositif a vu le jour parce que la CGT a dénoncé l'hypocrisie du système PREC qui envoyait les anciens à pôle emploi avec des indemnités ASSEDIC.

Même si ça reste assez éloigné du congé amélioré de 5 ans que nous avons signé pour Rennes, nous prenons en positif les améliorations qui interviendront pour Sochaux au 1^{er} janvier 2015 :

- 1) Un plus grand nombre d'ouvriers et ETAM pourront avoir la dispense d'activité de 36 mois.
- 2) Les salariés à temps partiel bénéficieront d'un plancher revalorisé.

Nous regrettons que la direction n'ait pas pris en compte notre demande de relèvement du plancher de rémunération, qui est seulement de 1360 € net.

Bien entendu, nous souhaitons que le congé senior soit pérennisé pour que la porte ne se referme pas en février 2017 devant le nez des suivants.

Embauches nécessaires en CDI

Pour faire face avec un effectif réduit à l'augmentation de production prévue à Sochaux d'ici 2017, la direction compte sur la flexibilité (samedis obligatoires) et l'augmentation du nombre d'intérimaires.

Pour éviter l'alourdissement des charges de travail et l'augmentation de la précarité, la CGT considère au contraire qu'il est nécessaire d'embaucher en CDI les salariés qui sont aujourd'hui en alternance ou en intérim.

Non à la désinformation !

En 2013, la loi a fait obligation aux grandes entreprises de négocier un « contrat de génération », avec des mesures pour les anciens et pour les jeunes.

Pour rendre le NCS plus présentable, la direction a mis le contrat de génération en annexe 3 du NCS. Mais s'il n'y avait pas eu de NCS, la direction PSA aurait quand même dû faire un contrat de génération.

C'est ce qui s'est passé en 2014 où la CGT a signé un congé senior amélioré de 5 ans pour Rennes.

Pour 2015 et à la veille des élections de Sochaux, la direction ressort ses vieilles ficelles.

Elle tronque la consultation du CE en imposant un vote bloqué sur « l'application des mesures d'accompagnement du NCS et du congé-senior ».

Les élus CGT refusent de participer à ce genre de vote-piège et réaffirment leur position en faveur du congé-senior dans une déclaration qui figure au PV officiels du CCE et du CE.

Pour le congé-senior et le gel des salaires :
c'est oui ou c'est non ?
Vous n'avez droit qu'à une seule réponse !



Services informatiques : menaces de délocalisation

Après ses projets de délocalisation d'une partie des études (DRD) en Chine et chez des prestataires low-cost (Altran Maroc, etc ...) la direction en rajoute avec une réorganisation du même type des services informatiques.

Actuellement les services informatiques (DSIN) emploient à Sochaux 205 salariés PSA et 50 prestataires de bureaux d'études extérieurs (BEX).

Sous prétexte d'une réorganisation « technique », la direction dévoile ses véritables intentions

« La nouvelle organisation (...) est un levier important pour accélérer l'utilisation de sous-traitances internationales, au travers de nos plateaux de développement Espagne, Argentine et Chine » : (page 9 du document)

Quel impact sur les salariés ?

- ✓ La part de salariés en métiers sensibles passe d'un seul coup de 6 à 60 %. Vous êtes priés d'aller vous faire voir ailleurs !
- ✓ Quant aux BEX actuels, l'objectif de PSA est de les remplacer par des prestataires low-cost. C'est un coup porté à ces salariés,

et aux jeunes qui, aujourd'hui, préparent des BTS et des diplômes d'ingénieurs pour se diriger vers les métiers de l'informatique !

Avis du CHSCT et du CE

- ✓ Pour faire face aux risques qu'une telle réorganisation fait courir aux salariés, la CGT a déposé un droit d'alerte au CHSCT. Nous déplorons que les élus de l'entente aient volé au secours de la direction pour s'opposer à notre action.
- ✓ Par contre, la CGT se réjouit que le CE, ait majoritairement rejeté ce plan de délocalisation :
 - **4 voix pour (CFE/CGC)**
 - **1 abstention (CFTC)**
 - **10 voix contre (7 CGT, 1 CFTD, 2 FO)**Il faut que la direction en tienne compte !

DAEC 2015

La direction met la pression sur les métiers sensibles

Toujours plus en moins ?

Au CCE du 10 décembre, la direction PSA a porté de 950 à 1500 le nombre de salariés en métiers sensibles qu'elle veut voir quitter l'entreprise en 2015.

Trop pressée

La direction insiste lourdement sur sa volonté de multiplier les départs dès le début de l'année et majoritairement de 2 mois la prime d'incitation à la « mobilité externe » ... à condition que la rupture du contrat de travail intervienne avant le 30 avril.

En instaurant une période limitée de prime majorée, elle pense faire partir des salariés, sous la pression, sur un coup de tête ou dans un moment de découragement, sans avoir eu le temps de peser sereinement le pour et le contre.

➔ L'expérience de ces dernières semaines, avec le courrier nominatif adressé aux salariés en métier sensible, montre aujourd'hui que la direction s'oriente vers la « désignation des volontaires ».

Avis

Compte-tenu de ses objectifs et de ces méthodes douteuses, le CE de Sochaux a donc donné un avis majoritairement défavorable au DAEC 2015 :

- **7 voix pour (Entente FO-CFTC-CFE/CGC)**
- **8 voix contre (7 CGT, 1 CFTD)**

La CGT appelle les salariés à ne pas rester isolés face aux pressions et à faire respecter un strict volontariat.

En bref

Le grand n'importe quoi.

Lundi 8, les salariés de la tournée B du système 1 étaient en H-. Le soir-même, la hiérarchie faisait le tour des salariés de nuit pour leur annoncer un allongement d'horaire de 40 minutes pendant 2 semaines pour assurer la production de 308.

Il est temps de rappeler à la direction que les salariés ne sont pas des marionnettes.